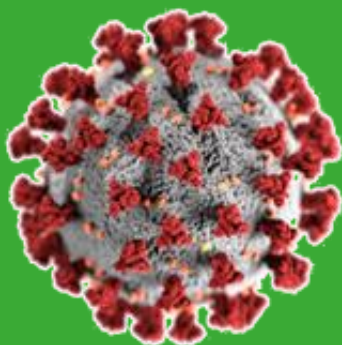


INCIDENCE DU COVID-19 DANS LA POPULATION ACTIVE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



**Méthodologie et analyse des données
d'incidence parmi les employés de
septembre 2020 à janvier 2021 en
Belgique**

Sciensano

Février 2021 • Bruxelles • Belgique

Numéro de dépôt : D/2021/14.440/11

En collaboration avec

Office National de Sécurité Sociale

Informations de contact : covid.clusters@sciensano.be

1. Contexte

L'identification précoce de situation de cas groupés est une des actions essentielles de la gestion de l'épidémie de la COVID-19. L'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) est autorisée à traiter ces données par l'Arrêté ministériel portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 du 22 août 2020 et du 28 octobre 2020, modifié par l'Arrêté ministériel du 12/01/2021 ainsi que par la délibération n° 20/178 du 1er septembre 2020 – modifiée le 18 janvier 2021¹. Dans ce cadre, l'ONSS contribue à la détection de situations de cas groupés dans la même entreprise et communique quotidiennement des alertes aux agences régionales de santé – l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), Agentschap Zorg en Gezondheid (AZG), Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale (COCOM). Les équipes d'intervention de ces agences peuvent ainsi soutenir la prise de mesures de contrôle nécessaires pour limiter la transmission du virus au sein de l'entreprise.

Il est ainsi également possible de suivre l'évolution dans le temps de l'incidence dans différents secteurs professionnels. Les données par secteur sont transmises de manière agrégée à Sciensano. L'analyse présentée ici donne de nouveaux éléments sur la propagation du virus dans la population active.

2. Méthode

L'ONSS reçoit des informations sur les cas de COVID-19 et les relie à leur base de données reprenant le lien entre l'employé et l'employeur (base de données DIMONA) grâce au numéro de registre national (NISS). Ce processus se fait par l'ONSS. Le couplage est autorisé pendant une période de 14 jours, après quoi les informations sur les cas positifs sont détruites par l'ONSS, tandis que certaines données anonymes agrégées sont stockées.

L'analyse reprise dans ce rapport est basée sur les données agrégées fournies par l'ONSS. Sciensano reçoit chaque semaine les chiffres d'incidence et le nombre de cas COVID-19 par secteur, identifié par un code NACE-BEL 2008. L'incidence est calculée en fonction du nombre de personnes employées par une entreprise rattachée à un ou plusieurs secteurs spécifiques. Le nombre total d'employés par secteur peut varier d'une semaine à l'autre. On observe ainsi une variation saisonnière du nombre de personnes couvertes par la base de données de plus de 250 000 personnes, avec des secteurs plus concernés que d'autres par ces fluctuations. Ces changements sont repris dans le tableau 1, indiqués par le nombre maximum et minimum d'employés simultanés dans un secteur.

Dans la base de données, chaque entreprise est classée dans un ou plusieurs secteurs comme défini par l'ONSS, grâce au système de classification NACE-BEL 2008². Il s'agit d'un système comprenant 5 niveaux du plus larges (niveau 1 - 21 secteurs principaux) au plus précis (niveau 5 - 943 sous-catégories). Le nombre d'entreprises et de personnes incluses dans chaque catégorie dépend de chaque secteur. Ainsi, certains secteurs principaux de niveau 1 peuvent inclure autant de travailleurs que certaines sous-catégories de niveau 5.

Dans les données présentées ci-dessous, les secteurs étudiés sont issus du même niveau NACE (niveau 1). Pour des raisons de lisibilité, la figure 1 ne reprend qu'un certain nombre de secteurs du niveau 1. L'ensemble

¹ Cet arrêté ministériel traite de la communication de données à caractère personnel par la Banque carrefour de la sécurité sociale, le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, le service public fédéral Emploi, Travail, et Concertation sociale et par l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants à l'Office national de sécurité sociale dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 et la gestion de la crise sanitaire vis-à-vis de travailleurs et indépendants (prévention, contrôle, traçage des contacts et établissement de statistiques)

² <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/nace-bel-2008>

de ces secteurs est repris dans le tableau 1. Les données sont utilisées telles que fournies par l'ONSS, aucun regroupement de secteurs n'a été fait.

3. Limites à l'interprétation des résultats

Les résultats doivent être interprétés avec prudence en raison de la structure des données et de la méthodologie utilisée. Les principales limitations sont abordées plus en détail ci-dessous.

1. Exhaustivité des données – proportion d'employés par secteur

La base de données Dimona couvre les travailleurs des secteurs privé et public (incl. fonctionnaires) et les étudiants jobistes, mais ne comprend pas les travailleurs indépendants. Par exemple, les médecins travaillant en cabinet privé, les infirmiers à domicile, les coiffeurs indépendants, etc. ne seront pas repris dans la base de données. Certaines professions peuvent être exercées aussi bien par des employés que par des travailleurs indépendants. Il ne s'agit donc pas toujours d'un statut propre à un secteur mais bien à l'individu. Sur l'ensemble des secteurs et au cours de la période de la semaine 37 (2020) à la semaine 3 (2021), la base de données Dimona fournie par l'ONSS représente 77% des travailleurs. Parmi cette base de données, plus de 99% des employés sont associés à un secteur d'activité. Pour environ 40 000 personnes, l'entreprise dans laquelle ceux-ci sont employés n'est pas rattachée à un secteur d'activité et ne sont pas inclus dans les analyses.

Ces analyses sur l'exhaustivité des données sont basées sur la base de données des indépendants que l'INASTI (Institut national de la sécurité sociale des indépendants) met à la disposition de l'ONSS. Cette base de données contient l'ensemble des indépendants, et donc 22 % de l'ensemble des salariés en Belgique. Les données de l'INASTI comprennent également la notion de code NACE (secteur). Pour 76 % des indépendants, le code NACE (secteur) est disponible, pour les autres indépendants, l'information sur le secteur est manquante.

Dans le tableau 1, la colonne *Proportion couverte par la base de données DIMONA* est calculée sur base des données connues pour les indépendants et est donc sujette à des erreurs liées à l'incomplétude de la base de données couvrant les indépendants.

2. Classification par secteur

Certaines entreprises peuvent être actives dans plus d'un secteur. De plus, aucune distinction n'est faite entre les employés au sein d'une même entreprise. Dans cette analyse, chaque entreprise n'est reprise que dans le(s) secteur(s) de son activité(s) principale(s) selon la classification définie au niveau de l'ONSS. Cette limitation peut avoir des répercussions sur les entreprises actives dans d'autres secteurs en plus de ceux indiqués comme activités principales. Dans ce cas, tous les employés de l'entreprise seront repris sous les activités principales, malgré que leur activité spécifique puisse être encore différente.

3. Absence d'information sur l'activité professionnelle

Le lien entre les cas n'est identifié qu'au niveau de l'entreprise, aucune information n'est disponible sur la description du poste du cas index (par exemple, le travail administratif dans l'industrie métallurgique sera enregistré sous la rubrique industrie métallurgique), le lieu exact (par exemple, site secondaire ou télétravail) ou l'activité (par exemple, absence du travailleur parce que l'atelier est fermé).

4. Absence d'information sur le lieu de transmission

Il est également à noter que les données ne contiennent aucune information sur le lieu où la personne a été infectée : lieu de travail, domicile ou autre. Il s'agit uniquement de données sur la proportion d'infections parmi les personnes inscrites dans une certaine profession, indépendamment du lieu et du contexte dans lequel elles ont été infectées.

5. Absence d'information sur la stratégie de test

Cette base de données ne contient que les tests positifs, et aucune information sur les tests négatifs. Elle ne permet donc pas d'obtenir un taux de positivité dans un secteur ou de tenir compte de stratégies de testing dans certains secteurs. En effet, certaines professions sont sujettes à une stratégie de dépistage et de suivi plus systématique que la population générale, ce qui peut introduire des variations importantes dans les incidences par secteur : une profession pourrait avoir une incidence plus importante causée, par exemple, par des caractéristiques démographiques, plutôt que par l'activité liée à cette profession.

6. Possible biais lié aux caractéristiques démographiques

Il existe des secteurs pour lesquels les entreprises sont localisées dans une région particulière – qui peut être particulièrement touchée – ou qui regroupe une tranche d'âge particulière. Les incidences peuvent donc être influencées par un contexte extérieur au milieu professionnel. Comme nous travaillons avec des données agrégées, il n'est pas possible de corriger ce biais éventuel.

7. Taille des secteurs

Comme mentionné dans la section 2 Méthode, certains secteurs ne représentent qu'un petit nombre d'employés et donc un faible nombre de cas qui peuvent mener à des variations d'incidence importantes. Cette donnée est disponible dans le Tableau 1 reprenant le nombre maximum et minimum d'employés simultanés dans un secteur.

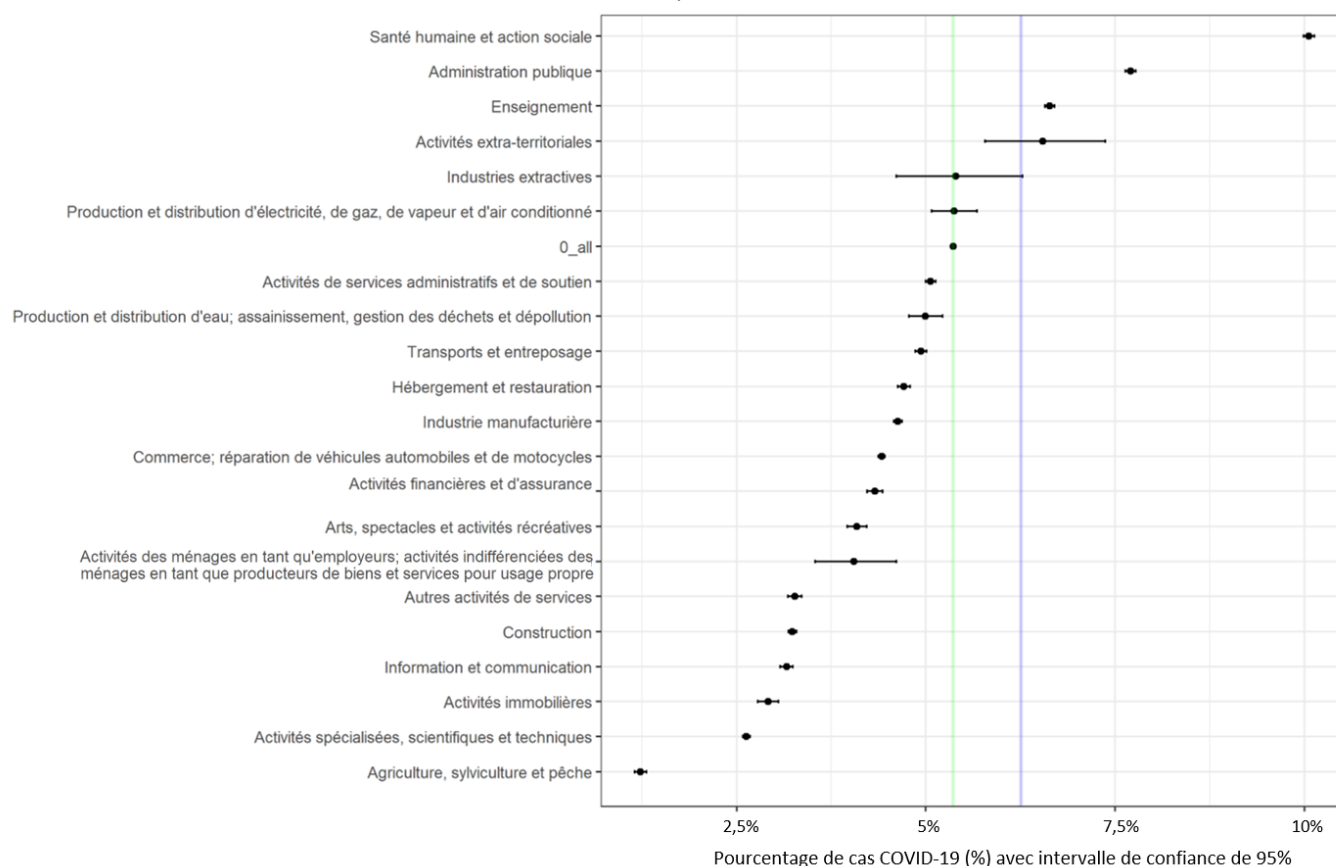
Ces données sont donc à interpréter avec précaution compte tenu des limitations qu'elles présentent.

4. Résultats

Une analyse statistique des secteurs du niveau 1 du standard NACE est présentée dans la figure 1. Il s'agit d'une estimation du pourcentage des employés du secteur ayant été testés positifs au COVID-19 au cours de la période du 08/09/2020 au 25/01/2021. Les pourcentages par secteur sont comparés à la proportion de cas confirmés dans la population au niveau national (bleu), dont les données sont issues de la surveillance des laboratoires et au niveau des employés dans l'ensemble des secteurs (vert), basé sur les données fournies par l'ONSS. On peut observer que certains secteurs tels que la santé et l'action sociale, l'administration publique (administration fédérale et régionale, défense, police, pompiers, etc.) et l'enseignement sont au-delà de la moyenne nationale. Ces 3 secteurs font également partie de ceux qui n'ont pas fermé et qui ne permettent pas toujours le télétravail. Ils sont également plus souvent sujets à des dépistages systématiques. Les secteurs tels que les activités extra-territoriales³ et les industries extractives pourraient également être au-delà de cette moyenne. Néanmoins, la taille relativement faible de leur population respective introduit une plus grande incertitude de l'estimation, qui se reflète dans l'intervalle de confiance plus large.

Les conclusions qui pourraient être tirées de ces données sont donc à mettre en perspective avec le nombre important de limitations mentionnées dans la section 3 et illustrées dans cette section.

Figure 1. Estimation de la proportion de cas COVID-19 confirmés au sein des employés des secteurs du niveau 1 NACE, mise en perspective avec celle de la population générale entre 18 et 65 ans (en bleu) et celle de l'ensemble des secteurs confondus (en vert), au cours de la période du 08/09/2020 au 25/01/2021, Belgique. (Source : ensemble de données ONSS sur l'incidence de COVID-19 parmi les employés et par secteur et surveillance COVID-19 centralisée de Sciensano)



³ Une classe qui reprend les activités des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses organismes régionaux, etc., le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, les Communautés européennes, l'Association européenne de libre-échange, etc.

La figure 2 montre l'évolution de l'incidence par semaine au cours de la période du 08/09/2020 au 25/01/2021 pour une sélection de secteurs du niveau 1 du standard NACE, incluant les secteurs de l'enseignement, la santé et l'action sociale et l'administration publique. On observe ainsi une variation importante au cours du pic de la 2^{ème} vague. Il reste cependant important d'évaluer la situation sur le long terme, pour lequel seul le secteur des soins de santé et de l'action sociale reste significativement au-delà de la moyenne des autres secteurs.

Figure 2. Incidence de COVID-19 hebdomadaire (sur 7j cumulés) pour 100 000 employés par secteur d'emploi, 08/09/2020 au 26/01/2021, Belgique.

(Source : ensemble de données ONSS sur l'incidence de COVID-19 parmi les employés et par secteur)

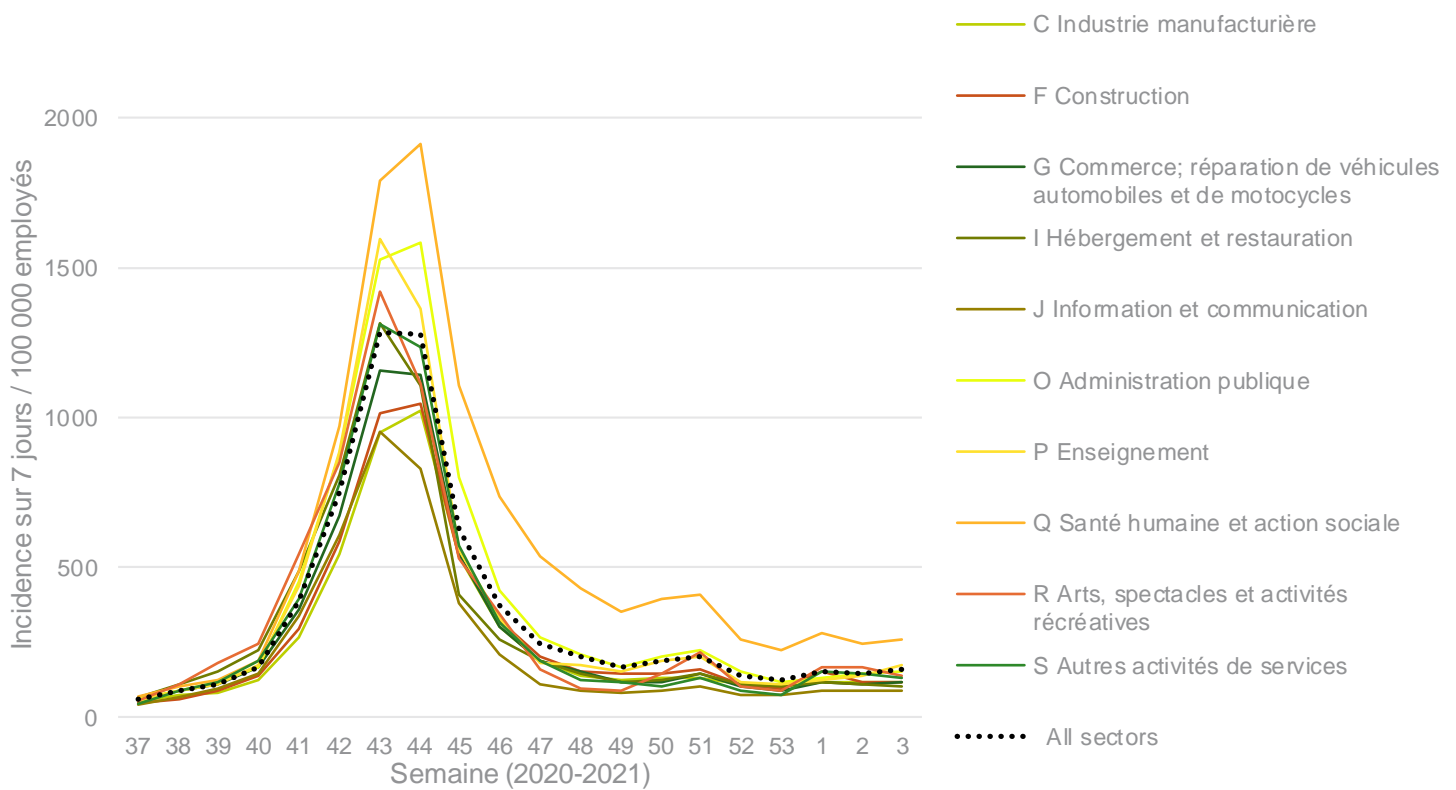


Tableau 1. Vue d'ensemble des données fournies par l'ONSS pour les employés, regroupés dans les 21 secteurs d'activités principaux (code NACE niveau 1). (Source : ensemble de données ONSS et de l'INASTI du nombre de travailleurs par secteur)

DESCRIPTION DU SECTEUR	CODE NACE - NIVEAU 1	NOMBRE MINIMUM DE TRAVAILLEURS SIMULTANÉS DANS LE SECTEUR DE LA SEMAINE 37 (2020) À 3 (2021)	NOMBRE MAXIMUM DE TRAVAILLEURS SIMULTANÉS DANS LE SECTEUR DE LA SEMAINE 37 (2020) À 3 (2021)	PROPORTION COUVERTE PAR SECTEUR PAR LA BASE DE DONNÉES DIMONA ⁴
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	A	25 390	48 867	41,8%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	B	2 494	2 590	88,0%
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	C	532 058	545 686	90,1%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	D	20 003	20 185	94,5%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	E	33 853	35 169	94,2%
CONSTRUCTION	F	221 855	226 009	61,6%
COMMERCE; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	G	596 750	638 212	78,2%
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H	265 044	273 993	91,2%
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	I	125 300	210 663	71,5%
INFORMATION ET COMMUNICATION	J	121 735	123 183	71,3%
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	K	124 099	126 265	79,8%
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	L	23 652	24 455	44,5%
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	M	193 896	197 619	53,3%
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	N	331 695	342 813	82,4%
ADMINISTRATION PUBLIQUE	O	538 253	555 095	99,8%
ENSEIGNEMENT	P	524 996	549 272	95,7%
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	Q	567 228	581 219	92,3%
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	R	44 692	59 200	58,7%
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	S	74 988	80 209	51,4%
ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	T	4454	4622	84,5%
ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES	U	3690	3886	99,3%
TOUS LES SECTEURS		4387713	4643389	81,1%

⁴ Les chiffres sont calculés à partir de la base de données de l'INASTI des indépendants par secteur, pour lesquels le secteur est connu dans 77 % des cas (en supposant que les indépendants sans secteur enregistré sont répartis de manière égale sur tous les secteurs).

PLUS D'INFOS

-

Visitez notre site:

<https://covid-19.sciensano.be>

Sciensano • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • T + 32 2 642 51 11 • T presse + 32 2 642 54 20 •
info@sciensano.be • www.sciensano.be

Éditeur responsable : Christian Léonard, Directeur général. • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • D/2021/14.440/11